

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. FOLLENIUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCHE, M. J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M. C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J. M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant -, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J. C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, J. M. REICHHART.

**EXCUSES** : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER, J. M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J. M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J. M. KRENER -, MM. C. WINDSTEIN, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J. L. RINIÉ, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J. C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER-.

**Délibération n°9 : Cofinancement par la Communauté de Communes des travaux aidés par le Fonds Alsace Rénov' de la Collectivité européenne d'Alsace**

Rapporteur : Mme V. RUCH

**Vu** la délibération n° CD-2021-8-4-2 de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 6 décembre 2021 approuvant les modalités de mise en œuvre du fonds d'aides « Alsace Rénov' » créé par la délibération n° CD-2021-4-8-4 relative au Plan de Rebond, alsacien solidaire et durable, pour les opérations de rénovation des logements dans le parc privé sur l'ensemble du territoire alsacien

**Vu** l'avis favorable du Groupe de Travail « Habitat » en date du 15 décembre 2021 et du Bureau en date du 22 décembre 2021,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de COFINANCER** les travaux aidés par le Fonds « Alsace Rénov' » aux mêmes conditions (taux et plafonds d'aides) que la Collectivité européenne d'Alsace ;

**\* d'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**\* d'INSCRIRE** des crédits au Budget Primitif 2022.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président